

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan  
Arrondissement de PONTIVY  
Canton de PLOERMEL  
Commune de MOHON

**Décision numéro 19/2022 du 21 juin 2022**

**OBJET : PASSATION DE MARCHES DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC JVS MAIRISTEM POUR LE RENOUELEMENT DU CONTRAT RELATIF A LA MISE A DISPOSITION DE L'INTERFACE ENTRE LE LOGICIEL COMPTABLE ET LE TIERS DE TELETRANSMISSION E-MEGALIS POUR LES FLUX HELIOS**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu les délibérations du 13 juillet 2020 (rubrique N° 4), du 15 octobre 2021 et du 07 avril 2022 portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de préparer, passer, exécuter et régler les marchés de services qui peuvent être passés en procédure adaptée dans la limite de 20 000 euros HT,

Considérant la nécessité de renouveler le contrat susvisé,

Vu la proposition de JVS MAIRISTEM en date du 8 juin 2022,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est passé le 21 juin 2022, un marché de prestations de services pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> août 2022 avec JVS MAIRISTEM de St Martin sur le Pré (51) pour la mise à disposition de l'interface entre le logiciel comptable et le tiers de télétransmission E-MEGALIS pour les flux hélios. Le coût annuel s'élève à 109 euros 26 HT. Les prix sont révisibles à chaque échéance annuelle selon la formule de prix conformément à la législation en vigueur.

**Article 2** : la présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait sera affiché à la porte de la mairie.

Fait à Mohon le 21 juin 2022

Le Maire,  
Francis MAHIEUX



Le Conseil Municipal sera informé lors de la prochaine séance